

21
Côte-d'Or
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Orientations 2019-2021

Relecture annuelle - octobre 2019

préambule

« Répondre avec attention aux besoins locaux »

Les missions du CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, sont clairement définies par la loi. Nous sommes mobilisés, au quotidien, sur l'ensemble du département, pour accompagner et sensibiliser les collectivités, les habitants et les professionnels du cadre de vie, dans nos domaines de compétences.

Depuis quarante ans, le CAUE a démontré ses capacités d'adaptation aux évolutions de notre environnement. Les nombreuses mutations actuelles, culturelles, territoriales et législatives, nous obligent à être attentif aux attentes de nos bénéficiaires, pour toujours mieux y répondre, en préservant notre objectif de promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le renforcement de l'équipe, le changement de direction, l'organisation à l'échelle régionale, l'intérêt d'encourager les échanges avec d'autres structures de conseil, le soutien affirmé du Conseil départemental et la volonté de favoriser l'articulation de nos missions avec son ingénierie, sont autant de raisons de définir un projet stratégique. Ces orientations vont nous permettre d'organiser notre activité en interne et de fixer nos engagements pour les trois prochaines années.

Joël Abbey
Président du CAUE de Côte-d'Or

Issu d'un travail collectif de l'équipe

Approuvé par le Conseil d'administration, le 18 décembre 2018.

CADRE ET MISSIONS

À l'origine

Créés par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les CAUE sont investis d'une mission d'intérêt public de promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental.

Cette loi est née d'une prise de conscience des pouvoirs publics de l'enjeu de l'urbanisme et du danger de sacrifier la qualité de l'habitat et de son environnement. Après quarante années d'existence, ces préoccupations sont toujours d'actualité, incarnées aujourd'hui par la notion de « cadre de vie », nécessitant une vision globale et transversale de l'aménagement.

Des missions renforcées

par plusieurs lois ces dernières années.

- La **loi SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, qui inscrit les CAUE dans le code de l'urbanisme, **confortant le conseil apporté dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.**
- La **loi TECV** (Transition Énergétique et Croissance Verte), du 17 août 2015 qui inscrit les CAUE dans les codes de l'énergie et de l'environnement, **offrant la possibilité de gérer les plateformes de rénovation énergétique.**
- La **loi LCAP** (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) du 7 juillet 2016 qui **affirme aux CAUE la mission de formation des élus en donnant de droit l'agrément CNFEL** (Conseil National de la Formation des Élus Locaux). Elle reconnaît également la mission de conseil étendue à la rénovation des bâtiments et à l'aménagement de parcelles.
- La **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**, du 8 août 2016, qui **introduit la notion de paysage dans les compétences des CAUE.**

Les missions

Conseiller

Les particuliers

Ayant un projet de construction, de rénovation, d'extension ou d'aménagement de parcelle. Mission fondatrice du CAUE, elle s'adresse à l'ensemble des maîtres d'ouvrage privés. Le conseil est personnalisé et gratuit.

Les collectivités locales

En matière de bâti, d'espaces publics, de paysage, d'urbanisme et d'environnement, pour aider à la décision, par un apport pédagogique et technique à la passation de la commande de maîtrise d'œuvre.

Sensibiliser

Tous les publics

Sur les enjeux contemporains du cadre de vie et de l'aménagement, sur la qualité architecturale, urbaine et du paysage, par l'organisation de visites, de conférences et d'actions culturelles de formes diverses.

Le public scolaire

Par des actions pédagogiques adaptées aux niveaux des élèves (de la maternelle à l'université), suscitant leur curiosité, développant le regard et la réflexion sur leur environnement.

Informier

L'ensemble des acteurs du cadre de vie

Sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage, sur les démarches et les possibilités d'actions. Des outils variés d'information sont mis à disposition, dont le centre de ressources documentaires et l'accès à des bases de connaissances numériques.

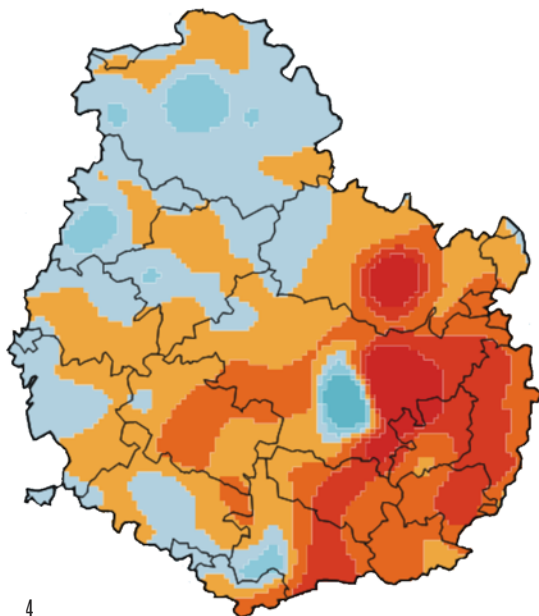
Former

Les élus locaux, les partenaires professionnels, les enseignants

Sur l'ensemble des domaines liés à l'aménagement des territoires et de leur évolution, ou pour intégrer l'étude de l'espace bâti et naturel dans les projets pédagogiques.

LE CONTEXTE DE LA CÔTE-D'OR

Conseiller, informer, former, sensibiliser, en ayant une bonne connaissance du territoire et de ses habitants, de ses caractéristiques, de son fonctionnement et de ses enjeux de développement.



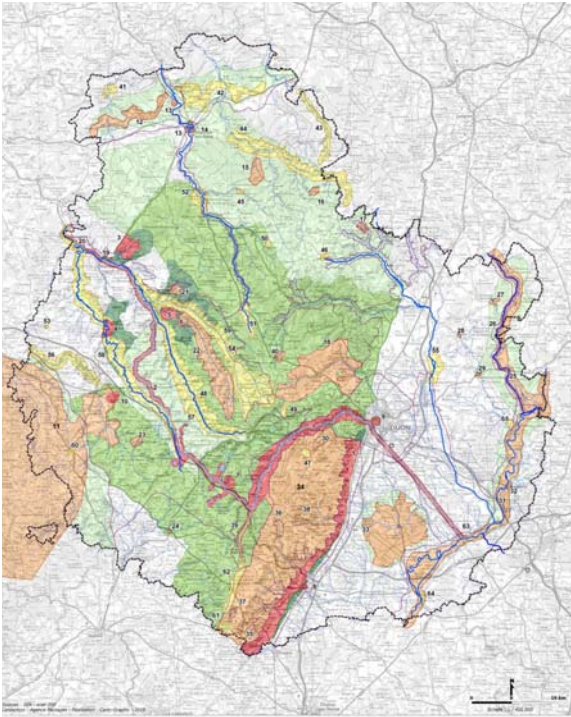
Population

Croissance continue de la population, portée par l'excédent naturel, mais ralentie depuis les années 90.

Une attractivité limitée : un territoire qui accueille des jeunes de 15-24 ans (étudiants) et des retraités, mais qui ne retient pas les jeunes actifs de 25-34 ans. Une installation de familles constituées dans les communes périurbaines.

Des dynamiques territoriales très contrastées : un mouvement accentué de périurbanisation autour des grandes agglomérations et un déclin démographique (et souvent aussi économique) des espaces à dominante rurale du Nord / Nord-Ouest. Une population plus jeune que sur la région mais une présence renforcée des personnes âgées.

(source Recensement de la population entre 2007 et 2012, INSEE et PDH 2012, CG 21,



Paysages

Richesse et diversité des unités paysagères constituent les paysages du quotidien.

Au sein des unités paysagères ont été identifiés des paysages emblématiques et remarquables. Une hiérarchie a été établie dans le caractère remarquable :

- Exceptionnel (rouge), pour les ensembles et sites paysagers d'importance et de rayonnement nationaux ou internationaux,
- Majeur (orange), d'importance régionale, à l'échelle de Bourgogne,
- Intéressant (jaune), d'importance départementale.

Leurs glacis et territoires d'approche, plus larges et dans lesquels s'insèrent ces ensembles et sites paysagers, ont été qualifiés selon leur sensibilité paysagère : très forte, forte ou moyenne. Sont également indiqués sur la carte... d'autres éléments forts du paysage : les rivières, les canaux et lacs réservoirs...

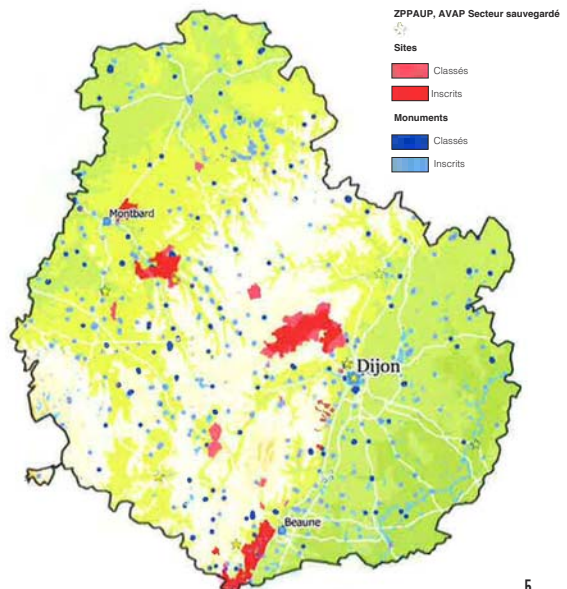
(source Atlas départemental des paysages, Préfecture de la Côte-d'Or, 2010)

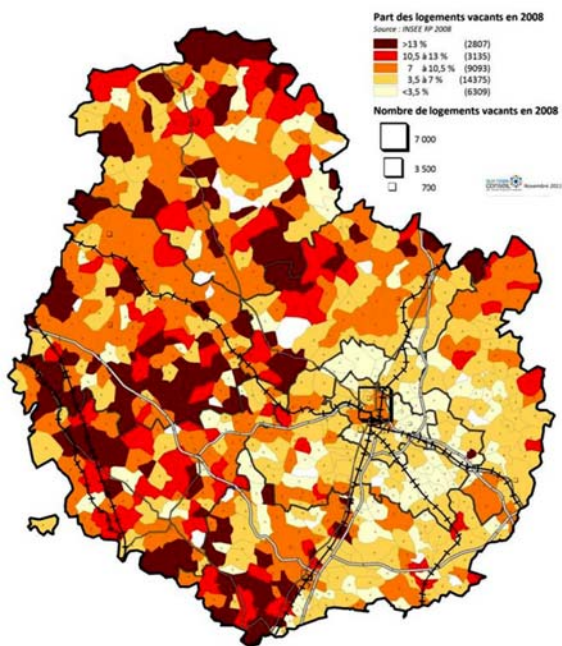
Architecture et patrimoine

Grande qualité et authenticité porteuse de valeurs culturelles.

Le patrimoine est le témoin de grandes influences historiques : organisation du territoire et urbanisme protohistoriques, patrimoine roman, ordre de Cîteaux, châteaux défensifs ou d'agrément, richesse de la cour des Ducs et du Parlement des Etats de Bourgogne, patrimoine viticole, infrastructures fluviales ou ferroviaires ... Le petit patrimoine est varié. De facture soignée, il bénéficie de la grande qualité des matériaux locaux, notamment la tuile plate, la «lave» calcaire et la pierre mureuse. L'architecture et l'urbanisme du XX^e siècle présentent de beaux exemples, notamment dans l'agglomération dijonnaise.

(source DRAC Bourgogne - Fiche présentation STAP 21, juillet 2015)





Logements et vacance

Situation très contrastée entre les communes rurales et l'agglomération dijonnaise.

Une vacance qui s'est accentuée dans les années 2010 sur tous les territoires, à l'exception du Grand Dijon. Un parc de logements composé majoritairement de maisons individuelles (56%), et une augmentation des propriétaires, déjà prédominants (61%).

(sources Recensement de la population 2008, INSEE et PDH 2012, CG 21, Guy Taieb Conseil)

Mobilités

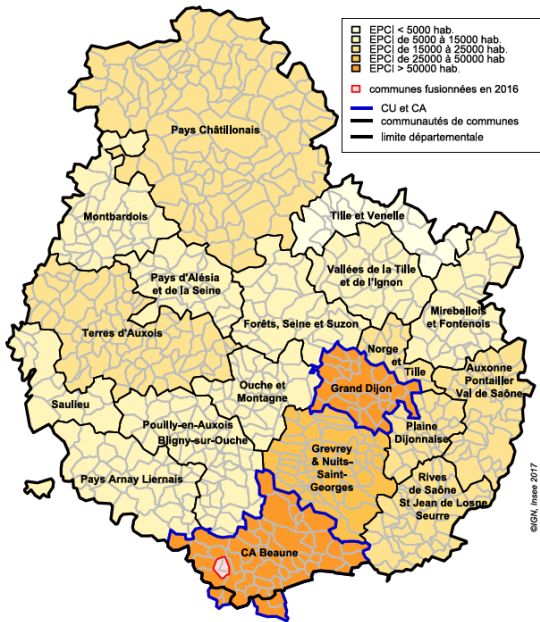
Les dynamiques démographiques et l'accès à l'emploi ou aux services dessinent sept territoires et le Grand Dijon.

À l'est du département, autour du Grand Dijon, trois territoires périurbains se distinguent par leur dynamisme démographique et leur attractivité. À l'ouest, le Châtillonnais et l'Auxois Nord sont polarisés par quelques villes moyennes, tandis que l'Auxois Sud est sous la double influence de Dijon et de Beaune. Au sud du département, le Beaunois bénéficie d'un dynamisme démographique et économique.

La part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au coût des déplacements est plus élevée au centre et au nord-est du département.

(source Recensement de la population 2011, extrait INSEE Analyses Bourgogne n°7, avril 2015)





Géographie intercommunale

Nouveaux territoires de projets.

La mise en oeuvre du troisième volet de la réforme des territoires tend à rationaliser la géographie de coopération entre les communes. Au 1^{er} janvier 2017, le département de la Côte-d'Or est composé de 19 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) contre 29 auparavant. Le nombre de communes du département s'élève désormais à 704 contre 706, deux ans plus tôt.

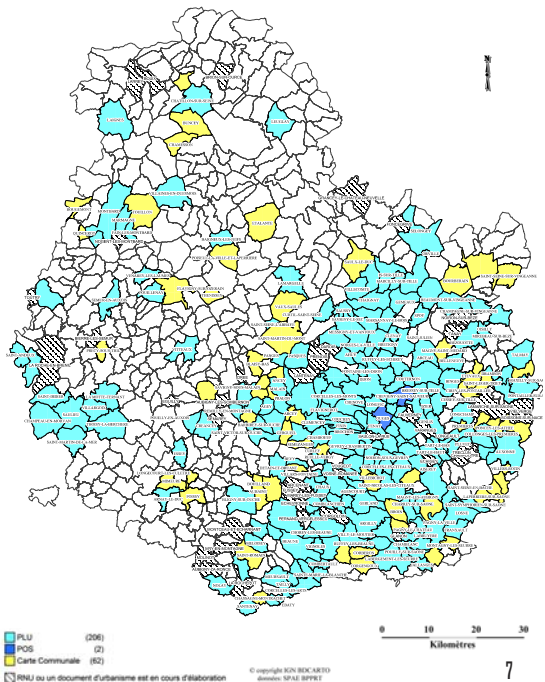
(sources INSEE population légale 2014, extrait INSEE Flash BFC n°32, mai 2017)

Documents d'urbanisme

Couverture très inégale et prise de conscience progressive.

La maîtrise du développement urbain passe en particulier par l'élaboration de documents d'urbanisme. Or, la moitié des communes de la Côte d'Or ne se sont pas engagées dans ce type de démarches. Cependant les communes les plus peuplées sont généralement bien couvertes, puisque ces démarches concernent 85% de la population.

(sources DDT Côte-d'Or, SPAE BPPRT, 1^{er} octobre 2018, IGN BDCarto et PDH 2012, CG 21, Guy Taieb Conseil)



LE CAUE DE CÔTE-D'OR

CHIFFRES 2018

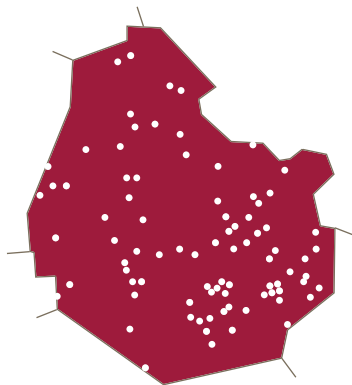
126^{CONSEILS} AUX COLLECTIVITÉS

60 ARCHITECTURE

46 PAYSAGE

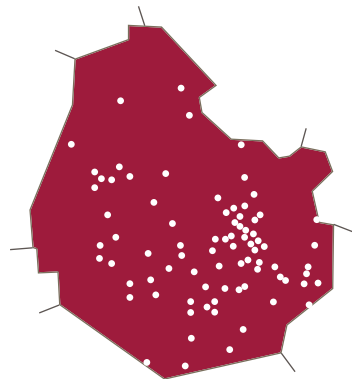
20 URBANISME

19 COMMISSIONS



151^{CONSEILS} AUX PARTICULIERS

EN RENDEZ-VOUS



45 INTERVENTIONS

EN MILIEU SCOLAIRE
DU PRIMAIRE À L'UNIVERSITÉ

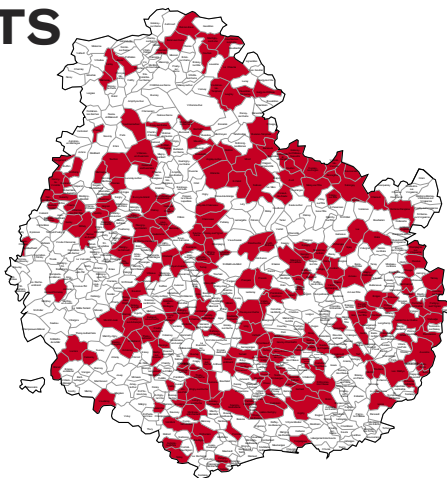
1060 JEUNES
SENSIBILISÉS

19 ACTIONS
SENSIBILISATION TOUT PUBLIC
VISITES, CONFÉRENCES, PROJECTIONS...

6 NOUVEAUX
LIVRETS
CONÇUS ET RÉALISÉS PAR NOS SOINS

2454 PERSONNES
ONT BÉNÉFICIÉ DE **CONSEILS** ET/OU ONT PARTICIPÉ
À UNE MANIFESTATION.

436 ADHÉRENTS
DONT **241** COLLECTIVITÉS



L'équipe : Xavier Hochart, architecte directeur; Samia Chaker, architecte conseiller; Gabrielle Charaix, architecte conseiller; Marie-Noëlle De Oliveira, urbaniste conseiller; Marine Granjon, paysagiste conseiller; Julie Lestage, paysagiste conseiller; Véronique Mechmoum, documentaliste - assistante de communication; Nathalie Mothéré, secrétaire de direction; Armelle Voinier, architecte conseiller

LES FONDEMENTS

« des mots qui nous engagent... »

Proximité

La connaissance développée du terrain et des acteurs, dans la durée, fonde l'accompagnement, pour être au plus près des besoins.

Écoute

Le temps de réflexion est nécessaire à l'élaboration du projet, pour favoriser la mobilisation des parties prenantes et chercher ensemble des solutions adaptées.

Adaptation

L'attention constante au contexte, au lieu et au porteur de projet conditionne les modalités de l'intervention. Le positionnement en amont donne la souplesse nécessaire.

Neutralité

La mission du CAUE est d'intérêt public. Le conseil est gratuit, délivré indépendamment de la maîtrise d'œuvre et hors procédure de contrôle administratif.

Transversalité

La complémentarité des compétences et des expériences est un atout pour répondre aux attentes en matière d'aménagement du cadre de vie. Travailler en partenariat élargit le champ d'action.

Innovation

L'évolution des démarches et le développement de nouvelles pratiques sont considérés à la fois en interne et dans la mise en œuvre des projets.

Pédagogie

La promotion de la qualité se construit sur la découverte, l'échange et l'enrichissement des connaissances. Le conseil s'appuie sur le développement d'actions de sensibilisation.

LES ORIENTATIONS

Accompagner

**les projets des collectivités et des habitants
sur l'ensemble du territoire départemental**

Partager

**l'intérêt public de la qualité architecturale
et environnementale**

Renforcer

la connaissance et l'accès aux actions du CAUE

Soutenir

l'organisation du travail en équipe



Accompagner

les projets des collectivités et des habitants sur l'ensemble du territoire départemental

Engagements

Prendre en compte l'évolution de l'organisation territoriale, ajuster l'accompagnement entre l'échelle communale et intercommunale, et s'adapter aux compétences.

Conforter l'accès des particuliers au conseil en amont de leurs projets et développer la capacité de médiation entre les élus, les services instructeurs et les porteurs de projet.

Encourager le partenariat ou l'articulation des missions avec les différents acteurs du conseil, dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, de l'environnement et avec l'ingénierie du Département.

Développements

- Apporter un appui à l'émergence des démarches de projets de territoire et des PLUi, sur la définition d'une stratégie globale, d'une gouvernance et en proposant des actions favorisant la participation.
- Définir, avec les services instructeurs, un cadre d'intervention permettant de se positionner en amont du dépôt de la demande de permis de construire.
- Elargir le champ du conseil et de la sensibilisation aux copropriétaires, aux bailleurs sociaux et aux aménageurs, avec d'autres partenaires du conseil (ADIL, EIE...).
- Soutenir un niveau d'échanges actif avec les services des collectivités et de l'Etat dans les domaines de compétence AUP.
- Mettre en place des démarches d'accompagnement innovantes et ouvertes à une large mobilisation d'acteurs.
- Proposer la mobilisation des compétences en paysage sur les Espaces Naturels Sensibles du Conseil départemental.
- Envisager d'autres formes de conseil aux particuliers et l'organisation de permanences à l'échelle du département.



Partager

l'intérêt public de la qualité architecturale et environnementale

Engagements

Maintenir le niveau d'actions de sensibilisation à destination de tous les publics, sur l'ensemble du département.

Formaliser une offre d'actions et d'outils de sensibilisation à destination des publics scolaires à partir des supports existants ou pouvant être développés.

Renforcer l'accompagnement quotidien des collectivités et des services sur la qualité du cadre de vie.

Développements

- Renforcer les partenariats pour une bonne couverture géographique de l'offre de sensibilisation des publics.
- Poursuivre l'organisation régulière des rendez-vous techniques, sur des sujets du quotidien ou à enjeux, en valorisant les expériences et l'expertise.
- Maintenir et diversifier l'offre de sensibilisation : ateliers, visites, projections... en touchant d'autres publics.
- Alimenter et favoriser l'appropriation des différentes ressources documentaires : le portail Ressources CAUE Centre-EstDoc et l'observatoire des CAUE.
- S'appuyer sur les mutualisations et les échanges potentiels offerts par le réseau des CAUE à l'échelle régionale et nationale.



Renforcer

la connaissance et l'accès aux actions du CAUE

Engagements

Faire connaître, toujours mieux, les actions et la plus-value des conseils CAUE.

Se donner les moyens de toucher un public plus large.

Développements

- Maintenir les liens avec les médias locaux. Développer la communication dans les bulletins d'information des collectivités ou sur leur site internet.
- Toucher plus largement le public sur l'ensemble du département, tout en préservant le nombre de particuliers adhérents.
- Participer aux différentes manifestations et salons en lien avec les domaines de compétences du CAUE.
- Organiser les échanges et les relais d'informations avec les partenaires.
- Poursuivre la création ou la diffusion de supports de sensibilisation et de communication.



Soutenir

l'organisation du travail en équipe

Engagements

Organiser le travail collectif de l'équipe, en s'appuyant sur la complémentarité des compétences, pour entretenir une culture commune.

Renforcer le développement des outils de gestion et de partage, la constitution de bases communes.

Développements

- Favoriser les échanges et le partage d'informations, pour une bonne organisation de l'activité.
- Assurer la planification et l'organisation des actions de sensibilisation et de formation, en définissant un programme annuel.
- Être attentif aux propositions de chacun et à l'implication de tous dans la construction de l'offre d'actions.
- S'impliquer dans l'organisation de l'Union régionale des CAUE Bourgogne-Franche-Comté et avec la Fédération Nationale des CAUE, pour renforcer l'action locale.

Notes

21
Côte-d'Or
c | a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

INFORMER
SENSIBILISER
CONSEILLER
FORMER

1 rue de Soissons
21000 Dijon
Tél. : 03 80 30 02 38
info@caue21.fr

www.caue21.fr

ASSOCIATION LOI 1977 SUR L'ARCHITECTURE